

employés, 283; Employés d'Agriculture Canada (y compris des exemplaires supplémentaires pour répondre aux demandes), 224; Autres ministères et organismes fédéraux, 72; Grand public (particuliers), 269; Organisations et associations, 82; Entreprises commerciales, 62; Universités, 29; Corps diplomatique, 22; Bibliothèques, 17; total, 1,845.

LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS POLYVALENTS D'EXPOSITION

Question n° 112—M. Gleave:

1. Sur les dix millions de dollars prévus pour les Programmes de construction de bâtiments polyvalents d'exposition annoncé à la Chambre par le ministre des Finances le 14 octobre 1971, quel montant en a été alloué?

2. Combien reçoivent les provinces aux termes de ce programme?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Une somme de \$5,561,150 a été engagée par ententes de prêt signées pendant les années financières 1971-1972 et 1972-1973.

Entreprise	Montant de la soumission (total prévu) \$	(navires uniquement) \$
Eastern Equipment Ltd., Lachine (Québec)	1,062,000.00	1,032,000.00
P.E.I. Lending Authority, Georgetown Ship- yard, I.-P.-É.	1,216,332.00	1,187,132.00
Caraquet Marine Industries Ltd., Caraquet, N.-B.	1,221,985.00	1,198,000.00

3. La valeur du contrat accordé à la Eastern Equipment Ltd. a été de \$1,039,271.32; en voici les détails:

Coût du bateau	Prix de la soumission	\$1,032,000.00
Moins: vérification du design (annulé)		17,000.00
		\$1,015,000.00
Plus: un jeu de pièces de rechange mécaniques et électriques		5,452.32
quatre jeux de pièces électroniques		18,819.00
		\$1,039,271.32

LES ACCIDENTS D'AUTOCARS RELEVANT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question n° 151—M. Forrestall:

Pour chacune des cinq dernières années, quel a été le nombre a) d'accidents d'autobus relevant du gouvernement fédéral sur les routes canadiennes, b) d'accidents qui ont entraîné des pertes de vie et c) de morts?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Il n'existe aucun service d'autobus relevant du gouvernement fédéral. En vertu de la loi sur le transport par véhicule à moteur (1954), la responsabilité du gouvernement fédéral est dévolue dans ce domaine aux Commissions provinciales de réglementation des transporteurs routiers.

LES ACCIDENTS DE NAVIRES DANS LES EAUX CÔTIÈRES CANADIENNES

Question n° 152—M. Forrestall:

Pour chacune des cinq dernières années, quel a été le nombre a) d'accidents de navires dans les eaux côtières canadiennes, b) d'accidents qui ont entraîné des pertes de vie et c) de morts?

Questions au Feuilleton

2. Le programme ne prévoyait pas que des sommes déterminées seraient réservées pour chaque province.

LES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE CANOTS DE SAUVETAGE

Question n° 123—M. Crouse:

1. A-t-on fait des appels d'offres pour le contrat accordé à Eastern Equipment Limited de Lachine (Québec) en vue de l'approvisionnement de quatre canots de sauvetage basés à terre, comme le demande le ministère des Transports et, dans l'affirmative, combien de sociétés ont présenté des soumissions?

2. Quel est le nom de ces sociétés et le montant de chaque soumission?

3. Quelle est la valeur du contrat qui a été accordé à Eastern Equipment Limited de Lachine (Québec)?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Les appels d'offres ont été lancés le 27 juillet 1973 (date de fermeture: 17 octobre 1973) et trois entreprises ont présenté des soumissions.

2. Les soumissions ont été dépouillées en public à Ottawa le 17 octobre 1973 et elles étaient les suivantes:

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

Total des sinistres maritimes impliquant des navires commerciaux et des navires de pêche dans les eaux canadiennes et avoisinantes, selon les rapports présentés au ministère des Transports

	1969	1970	1971	1972	1973
a) Nombre de navires impliqués dans des accidents	401	438	420	460	417
b) Nombre d'accidents ayant entraîné des pertes de vie	20	17	13	13	9
c) Nombre de morts	36	50	62	34	15

REMARQUE: Le nombre total précité des navires impliqués dans des accidents inclut tous les incidents qui ont causé des dommages, quelle qu'en soit l'importance, à un navire.